

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACE YVES LISSÉ

ARTICLE 1 : GESTION

L'Espace Yves Lissé est géré par la Ville de Tain l'Hermitage. Cette dernière assure l'organisation de l'entretien.
En cas de problème, contactez le 06 73 12 29 42.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉ DES USAGERS

Les usagers sont responsables :

- De tous les dégâts directs ou indirects qu'ils pourraient occasionner,
- Des accidents, vols ou troubles causés du fait de ses membres ou du public admis dans l'enceinte de l'établissement et sur ses dépendances (parkings). Ils doivent se conformer aux règles d'ordre public habituelles relatives à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité du voisinage.
- Des dégâts ou vols dont ils pourraient être victimes. La responsabilité de la Commune est en tout point dérogée.
- En cas de débordement (incidents, rixes, dégradations), la Ville se réserve le droit d'exclure le ou les usagers fauteurs de troubles et pourra engager à l'encontre de ces derniers des poursuites pénales et/ou financières à hauteur des dégâts occasionnés.

ARTICLE 3 : SECURITE

La salle de l'Espace Yves Lissé « réquisitionnée » en cas de déclenchement du plan canicule peut accepter au maximum **20 personnes**.

Les consignes de sécurité sont affichées dans la salle. Les usagers devront strictement les respecter.

La responsabilité de la Commune sera en tout point dérogée en cas de non-respect des normes de sécurité. Il est rappelé que les issues de secours doivent toujours rester libres et non verrouillées et qu'aucun véhicule ne doit stationner devant les sorties.

La municipalité se réserve le droit d'interdire toute manifestation qui n'apporterait pas toutes les garanties de sécurité.

INTERDICTION DE FUMER / VAPOTER/ CONSOMMER DE L'ALCOOL :

Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer/vapoter et de consommer de l'alcool dans l'Espace Yves Lissé.

ARTICLE 4 : HYGIENE

Toutes les règles d'hygiène et de propreté devront être observées.

Les utilisateurs de la salle doivent vider leurs divers déchets dans les poubelles mises à disposition.

Le Maire
Xavier ANGELI